



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 11 mars 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DU RHÔNE POUR L'ANNÉE 2021

L'année 2021 s'est achevée sur une légère hausse du nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement de +6.7% par rapport à 2020. Néanmoins, cette évolution s'inscrit dans une tendance de fond orientée à la baisse depuis quelques années (l'année 2020 ayant été fortement impactée par le confinement). Ainsi, dans le Rhône et la Métropole de Lyon, le nombre de dossiers déposés a baissé de près de 22% par rapport à 2019. Cette tendance est très marquée dans le département comparativement à la région Auvergne-Rhône-Alpes (-16.5%) et à la France métropolitaine (-15.5%).

La structure de l'endettement global des ménages rhodaniens est sensiblement similaire à celle de 2020. Les dettes à la consommation représentent 37.2% de l'endettement total en 2021, contre 25.9% pour les dettes immobilières et 16.7% pour les dettes de charges courantes.

Dans le Rhône, on dénombre 178 situations de surendettement pour 100 000 habitants. Cet indicateur, en légère hausse par rapport à 2020 (168), reste toutefois inférieur à la moyenne France métropolitaine (225).

Le risque de surendettement demeure élevé pour certains profils de personnes ou de ménages comme les adultes isolés et les familles maternelles :

- 22.4% des personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) sont au chômage ;
- 39.2% des personnes surendettées ont des ressources mensuelles nettes inférieures à 972 euros et 62.2% ont des ressources mensuelles nettes inférieures à 1 233 euros ;
- les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle restent surreprésentés par rapport à leur part dans la population française.



Rapport d'activité 2021 disponible en téléchargement sur [ce lien](#)

Point Conseil Budget : une structure de prévention du surendettement et d'accompagnement des personnes en difficulté financière

Depuis 2019, l'État finance le développement de Points conseil budget qui offrent aux personnes fragilisées un soutien essentiel pour prévenir et résoudre les difficultés liées aux dépenses du quotidien.

Portés par différents types d'organismes (associations, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale...), ces lieux d'accueil permettent à toute personne qui le souhaite, notamment celles se trouvant en situation de fragilité financière, de bénéficier de conseils personnalisés, gratuits et confidentiels pour les accompagner dans la gestion de leur budget ou en cas de surendettement.

Les conseillers des Points conseil budget aident à faire le point sur les dépenses de ménages et les impayés éventuels, proposent des solutions pour équilibrer le budget, identifient si des droits sociaux n'ont pas été ouverts et peuvent aider à remplir un dossier de surendettement si des dettes se sont accumulées.

Le Rhône compte 11 Points Conseil Budget, dont un bus itinérant permettant d'aller à la rencontre des personnes sur le territoire et d'animer des ateliers autour de l'éducation budgétaire.

Plus d'informations sur : www.mesquestionsdargent.fr

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

**Direction régionale de la
Banque de France**

Céline ZANOLETTI
Tél : 04 72 41 25 05
Mél : celine.zanoletti@banque-france.fr